

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Michaël Villeneuve](#)

<https://www.cadre21.org/membres/28487660923b3eaf9c953c96>

Date d'obtention : 2022-01-12 16:26:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

ouvrir la grille d'évaluation lorsqu'un individu vient nous voir avec l'information qu'un image ou vidéo pouvant être de la pornographie juvénile a été distribué. Rencontrer les autres individus pouvant avoir vue ou partager l'information en commençant par la victime. Une fois les informations collectées appeler la police, dans le cas d'un geste malveillant confisquer le téléphone de l'instigateur et contacter la police le plus rapidement police sans remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur. Avertir les autre école si d'autres individus sont impliqués dans le partage des images.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de faire une étapes à la fois, car le résultat des interventions d'un individu à un autre dirigera la suite de nos interventions, se référer à la trousse sexto. L'importance D'intervenir rapidement pour arrêté la chaine de distribution de l'image, ne jamais consulté l'image et intervenir avec bienveillance dans l'objectif de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime. Assurer la confidentialité des individus impliqués, informer le poste de police de l'utilisation de la trousse sexto. Dans le cas d'un geste malveillant confisquer le téléphone de l'instigateur et contacté le poste de police sans ouvrir une grille d'évaluation avec l'instigateur. Dans un cas ou il y a un manque de collaboration des individus contacter la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle de cibler si le geste est impulsif ou bien malveillant, les répercussion sur l'instigateur sont plus grandes dans le cas d'un geste malveillant, il faut classifier si le geste à été fait pour blesser , se venger, retirer de l'argent ou autre de la victime. Il y a aussi de faire respecter le cadre de l'intervention sexto dans les cas ou a la police demande d'intervenir , nommer que nous ne somme pas titulaire de la police. Aussi de référer les journaliste au relation public que notre école.